

N° 40—*M. Laprise*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de proposer une mesure qui permettrait au conjoint d'une personne qui reçoit une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse d'avoir droit en même temps que son conjoint à cette pension, même si son âge est inférieur aux exigences de la loi actuelle.

N° 41—*M. Peters*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, il faudrait, sans délai, constituer un comité spécial afin de rechercher les solutions les plus efficaces et les plus satisfaisantes, permettant d'éliminer les dommages irréparables, que subissent de temps à autres les centres qui ne vivent que d'une seule industrie située le plus souvent autour d'une ressource naturelle. Ce comité devrait avoir le droit de voyager et d'étudier les résultats d'autres programmes créés pour répondre à un besoin particulier comme la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, les subventions aux chemins de fer, les subventions, l'entreposage, la gestion gouvernementale et l'aide aux ventes d'exportation. Ce comité devrait aussi étudier le déplacement que cause dans une région l'application de subventions importantes dans une autre région et/ou un nouveau domaine comme on en fait l'expérience avec les subventions à l'expansion économique régionale. Il faudrait demander à ce comité de faire rapport sans délai et de recommander des mesures législatives.

N° 42—*M. Stafford*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait considérer l'opportunité de présenter un programme législatif établissant un secrétariat permanent au sein de la fonction publique ayant pour but et pour objet le rapatriement des Canadiens hautement qualifiés habitant présentement à l'extérieur du Canada, prévoyant l'établissement d'officiers de rapatriement dans ces centres importants aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France, prévoyant des prêts sans intérêt aux Canadiens en stage ou aux études dans ces pays et ailleurs à la condition qu'ils reviennent au Canada pour une période de cinq ans après avoir complété leur stage, prévoyant une exemption d'impôt à l'égard de frais de déménagement au Canada n'excédant pas \$1,500, prévoyant une exemption d'impôt additionnelle n'excédant pas \$2,500 pendant la première année suivant leur retour au Canada, prévoyant la diffusion d'une publication d'actualités canadiennes destinée aux Canadiens qui étudient ou travaillent aux États-Unis depuis moins de cinq ans, et prévoyant des paiements de rajustement pour l'enseignement post-secondaire uniquement aux provinces qui s'engagent à exiger que les établissements demandent du personnel au secrétariat et à obtenir des étudiants qui émigrent du Canada le remboursement d'une motion appropriée du coût de leur enseignement supérieur.

N° 43—*M. Fortin*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, un comité spécial d'étude sur les corporations de la Couronne exerçant une activité financière, commerciale ou industrielle soit formé afin d'étudier les diverses lois établissant les corporations de la Couronne s'adonnant à une activité financière, commerciale ou industrielle, la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État, les articles 76 à 88 de la Loi de l'administration financière et de toute autre loi relative aux corporations de la Couronne et de conseiller à la

Chambre l'adoption d'une loi-cadre sur les entreprises publiques fédérales; de plus, ce comité examinera, mais non limitativement les sujets suivants: a) le régime juridique des employés de ces corporations, b) leur structure financière, c) leur mode de financement, d) le contrôle gouvernemental sur lesdites corporations, e) le régime fiscal (taxes municipale, scolaire, provinciale, fédérale), f) le statut des administrateurs, g) les privilèges de ces corporations résultant de leur qualité de «mandataire de Sa Majesté», h) le statut des filiales de ces entreprises, i) leur politique d'achat, j) le problème de la vérification financière par l'auditeur général du Canada ou des vérificateurs privés, k) l'opportunité de l'intervention de l'État dans le domaine économique sous forme d'entreprises et toutes autres matières.

N° 44—*M. Noble*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'aménager en parc national les terrains exécutaires du polygone de tir de Meaford, dans le comté de Grey (Baie Georgienne).

N° 45—*M. Latulippe*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la loi actuelle sur les allocations familiales à l'avantage de tous les enfants du Canada de moins de 16 ans, afin que ces allocations soient augmentées à un montant d'au moins un dollar par jour, ce qui est absolument nécessaire pour justifier un appui convenable aux parents qui consentent encore à préparer pour notre pays la future génération des travailleurs et, si nécessaire, des soldats capables de le défendre, en cas de besoin. La Chambre, en outre, devrait étudier les moyens de réserver les sommes nécessaires au paiement de ces allocations familiales à même la production nationale de manière à ne pas augmenter les impôts des particuliers ni des corporations, ni le coût de la vie, ni le coût d'aucun produit ou service, à cet effet, ce qui est très possible, facile et à l'avantage de tous les citoyens du Canada, en même temps que très profitable à toute l'économie en général de toute la nation.

N° 46—*M. Caccia*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait considérer l'opportunité de mettre au point une politique pour mettre les terrains appartenant au gouvernement fédéral dans les régions urbaines à la disposition d'activités de délassement et de divertissement, lorsque possible.

N° 47—*M. Yewchuk*—23 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure législative pour réformer le Sénat, et surtout pour abolir la prérogative qu'a le premier ministre d'y recommander des nominations et d'en contrôler le travail quant à la quantité et à la qualité.

N° 48—*M. Crouse*—24 février 1972

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement étudier la possibilité de mettre en valeur l'énergie marémotrice de la baie de Fundy et prendre toutes les mesures voulues pour confirmer que le projet